

PAR COURRIEL

Québec, le 8 mars 2021

Madame

**Objet : Demande d'accès à l'information**  
**N/Réf. : 0101-418**

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 16 février 2021 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) de l'information sur le calendrier de conservation de la Sépaq, plus précisément celui du parc national d'Aiguebelle, ainsi que l'information sur la fréquentation annuelle du parc national d'Aiguebelle de 2018-2019 et 2019-2020.

En ce qui concerne le calendrier de conservation, nous ne détenons pas de tel calendrier documentaire concernant, particulièrement, le parc national d'Aiguebelle. Comme convenu lors de notre conversation téléphonique, nous vous transmettons, ci-joint, les règles de conservation documentaire applicables de façon générale à la Sépaq et, plus particulièrement, les sections 01000 Gestion administrative et gouvernance, 11000 Gestion du patrimoine naturel et culturel, 12000 Gestion des immeubles et 13000 Gestion de l'expérience client.

Quant au second volet de votre demande, notre estimation de la fréquentation en jours-visites au parc national d'Aiguebelle pour la période requise est de 34 676 en 2018-2019 et de 37 478 en 2019-2020. Notez qu'il s'agit d'une estimation approximative basée sur les droits d'accès quotidiens délivrés et une estimation de la fréquentation par les détenteurs d'abonnement annuel.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

*Original signé*

Kathleen Lavoie, avocate, LLB

p. j.      Avis de recours  
            Documents